

VÉHICULE DE REMPLACEMENT LIBERTÉ

VOS AVANTAGES

- Solution alternative au véhicule électrique pour les déplacements longue distance
- Délivré pour un usage professionnel ou privé (week-end)
- Suivi des jours consommés par SMS

LES "PLUS" DIAC LOCATION

- Kilométrage illimité
- Pas d'empreinte bancaire, ni caution
- Un large réseau de partenaires de proximité
- Un numéro dédié : 01.70.95.94.62



PRINCIPE

NOUS METTONS À DISPOSITION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES, UN VÉHICULE DE REMPLACEMENT THERMIQUE DANS TOUTE LA FRANCE, SANS FAITS GÉNÉRATEURS PRÉALABLES.

PRESTATION

La prime forfaitaire mensuelle est en fonction de l'option choisie.

3 OPTIONS POSSIBLES

- 15 jours / An
- 30 jours / An
- 50 jours / An

Pour chaque option, **2 catégories de véhicules sont possibles :**

- Catégorie B (type Clio, Kangoo, ou similaire)
- Catégorie D (type Scénic ou similaire)

FONCTIONNEMENT

Pour avoir l'assurance d'un véhicule disponible, nous vous conseillons un appel 72h avant au **01 70 95 94 62** (numéro dédié du lundi au samedi de 9h00 à 19h00).

Un véhicule de remplacement thermique est mis à disposition chez **un loueur courte durée** le plus proche.

A chaque demande, un sms est transmis au conducteur afin de lui rappeler le nombre de jours restants disponibles à son compte.

CONDITIONS D'UTILISATION DU VÉHICULE

Le conducteur doit avoir au **minimum 21 ans** et 2 ans de permis.

L'utilisation du véhicule s'effectue dans la **limite du pays** où le véhicule a été prêté. Dans tous les cas, les véhicules sont délivrés avec le **plein de carburant pour un kilométrage illimité**, auprès du loueur courte durée le plus proche

Le retour se fait auprès de l'agence du loueur courte durée où le véhicule de remplacement a été pris, avec le plein de carburant.

En cas de retour délocalisé (possible uniquement en VP), les frais de retour seront à la charge du locataire.

Les conditions générales du loueur courte durée s'appliquent et des assurances complémentaires peuvent être souscrites si jugées nécessaires par le locataire. Elles sont à sa charge.